

mgen<sup>★</sup>

POUR MON  
LOGEMENT  
JE PENSE  
MGEN

PRÊT  
INSTALLATION  
MGEN  
CASDEN



## 1 Objet du contrat

Le Prêt Installation MGEN-CASDEN aide à prendre en charge facilement les dépenses liées à l'aménagement de son habitation ou tout autre projet : frais d'agence, dépôt de garantie, travaux d'installation, achat de mobilier et d'électroménager, etc.

## 2 Bénéficiaires

Les Membres Participants MGEN et sociétaires CASDEN, âgés de moins de 36 ans et n'ayant jamais bénéficié du Prêt Installation MGEN-CASDEN.

## 3 Les + du Prêt Installation MGEN-CASDEN

- Le taux d'intérêt est pris en charge par MGEN et la CASDEN.
- L'adhérent bénéficie d'un prêt avec un taux débiteur à 0%.
- Les frais de dossier sont offerts par la CASDEN.
- Le prêt est remboursable en mensualités constantes, sur une durée de 12 à 36 mois.
- L'assurance du prêt (Décès, PTIA, ITT) est prise en charge par MGEN.

**MGEN, Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement, distribue exclusivement les prêts de la CASDEN Banque Populaire. MGEN est immatriculée à l'ORIAS sous le n° I3005936.**

<sup>(1)</sup> Conditions en vigueur au 01/01/2017, applicables en France métropolitaine et dans les DOM. Offre soumise à conditions, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur la CASDEN Banque Populaire. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation.

<sup>(2)</sup> Assurance facultative. Coût pris en charge par MGEN. Contrat collectif d'assurance souscrit par MGEN auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et sous réserve des éventuelles exclusions de l'assureur). La CASDEN est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 027 138.

## 4 Exemple

Pour un prêt de 3000€ sur 36 mois :

- Taux débiteur annuel fixe de 0%
- soit un **TAEF fixe de 0%**<sup>(1)</sup>
- 36 **mensualités de 83,33€** (hors assurance facultative)
- **Montant total dû par l'emprunteur** (hors assurance facultative) : **3 000€** (frais de dossiers offerts)
- Frais d'assurance offerts par MGEN. Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) : 0%<sup>(2)</sup>. Coût mensuel de l'assurance facultative de 0€ par mois qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 0€

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## Pour en savoir plus



Venez nous rencontrer dans  
votre **section départementale**



Consultez notre site internet  
**mgen.fr**



Contactez-nous au

**3676**

Service gratuit  
+ prix appel

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.

MGEN, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - 3, square Max Hymans 75748 Paris cedex 15. Immatriculation ORIAS n° 13005936.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.